



Troisvierges, le 1<sup>ier</sup> septembre 2020

## AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que conformément à la loi modifiée du 25 mai 2011 relative à la chasse et à l'article 3 du règlement grand-ducal du 2 septembre 2011 déterminant la procédure et les modalités de l'adjudication publique, les plans des lots de chasse sur le territoire de la commune de Troisvierges ainsi que le projet du contrat de location, sont mis à disposition de tout intéressé dans la maison communale à partir du

1<sup>ier</sup> septembre 2020 au 31 janvier 2021.

Pendant cette même période, les documents sont accessibles sur le site internet [www.troisvierges.lu](http://www.troisvierges.lu) sous « raider ».

Troisvierges, date qu'en tête.

pour le collège échevinal  
le bourgmestre,



enlever le 01.02.2021





























